



MAIRIE DE BOISSY LE SEC

Allée Gérard Dubrulle
91870 BOISSY-LE-SEC

Tél : 01.64.95.70.35 Fax : 01.69.58.77.75

Mail : mairie@boissylesec.fr

BOISSY le SEC, le 13 juin 2017

Madame, Monsieur,
Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira, à la Mairie le :

Vendredi 30 juin 2017 à 20 heures 30

Ordre du jour :

01 - Désignation des délégués et suppléants du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales.

Dans l'attente de vous accueillir, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) collègue, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire
Frédéric GOUPIL



(*)Rayer la mention inutile.

POUVOIR

Je soussigné(e) Conseiller(e) Municipale(e), Adjoint (*) de la Commune de Boissy le Sec, ne pouvant, par suite d'un empêchement, assister à la réunion du Conseil Municipal en date du, donne, par la présente, procuration à M.....Conseiller(e) Municipal(e), Adjoint (*) de la Commune de Boissy le Sec, pour me remplacer à cette réunion et voter valablement en mes lieu et place, pour toutes questions susceptibles d'être présentées à cette réunion.

Boissy le Sec, le
Signature



**BOISSY LE SEC
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

13 juin 2017

DATE D’AFFICHAGE

13 juin 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

**OBJET
SÉNATORIALES 2017
DÉSIGNATION DES
DÉLÉGUÉS ET
SUPPLÉANTS**

Pour :

Contre :

Abstentions :

Transmise en sous-
préfecture

Reçue en sous-préfecture

Publié le

Notifié le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOISSY LE SEC**

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Brigitte MEYER, Maire Adjointe en l’absence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Sophie DARCEL, Sarah BLONDEAU et Josiane DUCOS, Messieurs Jean Marc LEJARS, Bernard GAUCHÉ, Frédéric CIRET, Jérôme CAGNET, Jacques SAURET et Henri BERTAZ.

Absents représentés :

Frédéric GOUPIL donne pouvoir à Brigitte MEYER
Patrice KOPACZ donne pouvoir à Frédéric CIRET
Alexis LEROY donne pouvoir à Jean Marc LEJARS
Cécile POIRIER donne pouvoir à Jacques SAURET
François BOUBET donne pouvoir à Henri BERTAZ

Secrétaire de séance Jérôme CAGNET

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l’élection des sénateurs,

Vu l’arrêté préfectoral 2017-PREF-DRCL n°406 du 20 juin 2017 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l’élection des sénateurs,

a) Composition du bureau électoral

Madame Brigitte MEYER Maire Adjointe indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l’ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s’agit de :

Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS,
Sophie DARCEL, Sarah BLONDEAU

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Monsieur Jérôme CAGNET a été désigné secrétaire.

Madame la Présidente rappelle l’objet de la séance qui est l’élection des délégués en vue des élections sénatoriales.



Madame Brigitte MEYER précise le mode de scrutin : Communes de 0 à 999 hab. (art. L.284, L.286, et L.288 du Code électoral)

- Élection de délégués titulaires et de délégués suppléants au sein du conseil municipal.
- L'élection des délégués et celle des suppléants ont lieu séparément. Le conseil municipal procède à celle des suppléants aussitôt après l'élection des délégués.
- Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste qui peut ne pas être complète. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées.
- Le vote a lieu sans débat au scrutin secret majoritaire à deux tours (majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour, majorité relative au 2nd tour). En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.
- En cas de scrutin plurinominal (présentation des candidats par listes), les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

Page 2

Suite de la délibération

N°	2017	VI	01
----	------	----	----

Madame Brigitte MEYER informe que pour la commune de Boissy-le-Sec sont à élire 3 délégués et 3 délégués suppléants.

b) Election des délégués

Les candidatures enregistrées :

Frédéric GOUPIL, Brigitte MEYER, Jean Marc LEJARS,
Sarah BLONDEAU

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote des délégués.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants pour les délégués :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme Brigitte MEYER 11 voix
M. Jean Marc LEJARS 9 voix
M. Frédéric GOUPIL 9 Voix
Mme Sarah BLONDEAU 6 Voix
M. Henri BERTAZ 2 Voix

Mme Brigitte MEYER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.

M. Jean Marc LEJARS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

M. Frédéric GOUPIL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Election des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

Patrice KOPACZ, Bernard GAUCHÉ, Sophie DARCEL,
Sarah BLONDEAU

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote des délégués suppléants.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants pour les délégués suppléants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Page 3

Suite de la délibération

N°	2017	VI	01
----	------	----	----

Ont obtenu :

M. Patrice KOPACZ 11 voix
M. Bernard GAUCHÉ 10 voix
Mme Sophie DARCEL 9 voix
Mme Sarah BLONDEAU 6 voix
M. Henri BERTAZ 2 voix
Mme Josiane DUCOS 1 voix

M. Patrice KOPACZ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

M. Bernard GAUCHÉ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme Sophie DARCEL ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée suppléante pour les élections sénatoriales.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

La Maire Adjointe,
Brigitte MEYER



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Brigitte Meyer", is written over the official name and title.